

Briser le silence : lutter contre le changement climatique et les défis environnementaux

4e Colloque International de l'Actuariat Francophone

Partie assurance-vie

Plan de la présentation

- ❖ **Remise en contexte**
- ❖ **Prise en considération dans le cadre de l'ORSA**
- ❖ **Application à une compagnie d'assurance-vie en Unités de Compte**

Remise en contexte : un engouement croissant pour les supports satisfaisant aux critères de durabilité

- ❖ **Le niveau d'actifs sous gestion sur ce type de support a connu une croissance spectaculaire, passant de 1 685mld€ à fin 2021 à 6 202mld€ en 2023 (+268%)**
 - ❖ **Il est prévu d'atteindre, selon les premières estimations, un niveau d'actifs sous gestion sur ce type de produits financiers aux alentours de 9 400mld€ d'ici à fin 2027 (+50% en 4 ans)**
 - ❖ **Il convient par ailleurs de mentionner que le Luxembourg reste le premier pays de la zone EURO pour la domiciliation de ces fonds ESG, avec un total d'actifs sous gestion de 2 883mld€ (soit environ 45% de la totalité des fonds)**
- Source : <https://www.pwc.lu/en/sustainable-finance/docs/pwc-eu-esg-ucits-poster-2024.pdf>
- ❖ **Afin de ce fait de rester attractif, les compagnies d'assurance incorporent désormais dans leur offre financière des supports d'investissements satisfaisant les critères ESG (SFDR article 8 et SFDR article 9 entre autres)**

Prise en considération dans le rapport ORSA

- ❖ **Le changement climatique et les risques s'y rapportant deviennent une occupation grandissante pour le secteur de l'assurance**
- ❖ **Il est ainsi devenu nécessaire pour la profession d'effectuer des analyses de sensibilités sur cette thématique.**
- ❖ **Le rapport ORSA fournit au Conseil d'Administration des entités d'assurance, ainsi qu'à l'autorité de contrôle locale, une vision transverse de la gestion des risques au niveau de l'entité, ainsi que de leurs impacts sur la stabilité financière de cette dernière**
- ❖ **Ce document permet ainsi d'aborder le sujet des sensibilités climatiques et de l'impact de ces dernières sur le profil de risque de la compagnie, ainsi que sur sa solvabilité prospective.**

Prise en considération dans le rapport ORSA

❖ Parmi les différents scénarii climatiques envisageables, ces derniers pourront impacter la compagnie d'assurance-vie selon deux typologies principales de risques :

- Les risques physiques : comment les scénarii climatiques impactent la population du portefeuille de l'assuré (p.ex. hausse de la mortalité)
- Les risques de transitions : comment les scénarii climatiques impactent la valorisation des actifs de l'entité (p.ex. baisse de la valorisation des actifs non ESG)

❖ Ces différents scénarii vont avoir un impact non seulement sur le niveau de fonds propres des entités, mais sur la structure du SCR de ces dernières, et donc par effet corollaire sur leur ratio de solvabilité

❖ Ces impacts vont fortement varier d'une compagnie d'assurance-vie à l'autre, suivant l'exposition de cette dernière aux actifs ESG et aux risques physiques et/ou de transition s'y rattachant

Une première information disponible dans les QRT annuels

- ❖ **Par ailleurs, l'entrée en vigueur pour la clôture 2023YE de la nouvelle taxonomie permet déjà pour les compagnies d'assurance, ainsi que pour les autorités de contrôles, de posséder une vue de leur exposition aux risques physiques et de transition**
- ❖ **En effet, le nouveau QRT actifs S.06.04 fournit, sur base des éléments de la liste d'actifs S.06.02, l'exposition de la compagnie aux risques de transition et aux risques physiques**
- ❖ **La production de ce QRT devrait entre autres pouvoir servir de benchmark pour la quantification des scénarii climatiques dans le cadre du rapport ORSA, voire au sein d'autres instances de décisions de la gestion des risques**

Application à une compagnie d'assurance-vie en unités de compte

- ❖ **Dans le cas d'une compagnie d'assurance-vie offrant des produits en unités de compte, l'entité va proposer dans son offre financière un ensemble de fonds ESG**
- ❖ **Néanmoins, le choix d'investissement est à la discrétion du client/partenaire en charge de la relation commerciale : ainsi, l'exposition aux risques de transition et aux risques physiques sera en grande partie subie par l'entreprise**
- ❖ **La seule partie du portefeuille de l'entreprise qui reste à la main de cette dernière concerne celui en couverture des fonds propres**

Application à une compagnie d'assurance-vie en unités de compte

❖ **Prenons un exemple fictif : une compagnie X possède un portefeuille de 2 000 mln€ décomposé comme suit :**

- 100mln€ d'actif en couverture des fonds propres
- 1 900mln€ d'actif en unités de compte

❖ **Supposons que cette compagnie possède 130mln€ de EOF en couverture de 75mln€ de SCR**

❖ **Admettons également de l'exposition des actifs de cette compagnie soit de 30% aux risques de transition et 10% aux risques physiques**

❖ **En fonction de l'ampleur des chocs, les sensibilités climatiques mettront en avant une détérioration probable de la solvabilité pour cette entité**